Information chiffrée

Où retrouver les ressources et corrections : https://bouillotvincent.github.io Organisation des semaines 1 et 2 :

❖ Explications semaine 1 : mardi 5 mai 13h25-14h00

❖ Récapitulatif et questions : mardi 12 mai 13h25-14h00

❖ Explications semaine 2: mardi 12 mai 14h00-14h30

❖ Récapitulatif et questions : mardi 19 mai 13h25-14h00

En classe:

Retour sur l'activité 3 p 277 Explication début du cours

<u>Étape 1 — Comprendre les proportions (30 minutes) :</u>

Tout d'abord, regardez la vidéo d'Yvan Monka sur Youtube :

♦ https://youtu.be/r8S46rk9x9k - "Exploiter la relation entre effectif et proportion (%) - Seconde"

Faites ensuite l'exercice 15 et 17 p 282 - Correction disponible le 7 mai

<u>Étape 2 — Comprendre les coefficients multiplicateurs (30 minutes) :</u>

Tout d'abord, regardez la vidéo d'Yvan Monka sur Youtube :

https://youtu.be/-5QmcMuzy5I - "Calculer un coefficient multiplicateur (taux d'évolution) - Seconde"

Faites ensuite l'exercice 25 et 26 p 283 - Correction disponible le 7 mai

Étape 3 — Comprendre les taux d'évolution (60 minutes) :

- Reprenez le cours à lire pendant les vacances. La partie qui nous intéresse est le paragraphe II. 2). Le taux d'évolution nous permet de connaître le taux d'augmentation ou de diminution d'une quantité entre deux états (dates, lieux etc.).
- Étudiez la capacité 3 p 279 puis faites l'exercice 23 p 283 pour voir si vous avez compris -Correction disponible le 9 mai
- Faites ensuite l'exercice 65 p 286 pour solidifier vos connaissances Correction disponible le 9 mai
- Finalement, écrivez la formule du taux d'évolution sur votre cahier d'exercice sans regarder sur le cours.

Étape 4 — Comprendre la formule des évolutions successives (40 minutes) :

- ❖ Faites l'activité 3 p 277 Correction disponible le 9 mai
- Reprenez le cours à lire pendant les vacances. La partie qui nous intéresse est le paragraphe II. 3). Comprenez-vous la formule d'évolutions successives ?
- * Résumez la partie II. du cours en un graphique (on pourra se baser sur un exemple).